

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL D'ADMINISTRATION
SEANCE DU 24 JUN 2015**

N°7 :

OBJET : Marchés supérieurs à 50 000 euros

Présents :

Département du Doubs

Mme Christine BOUQUIN, Présidente

Mme Géraldine LEROY, Conseillère Départementale

Etat

M. Bernard FALGA, Directeur Régional des Affaires Culturelles de Franche-Comté

Conseil Régional de Franche-Comté

Mme Sylvie MEYER, Vice-Présidente

Ville d'Arc-et-Senans

M. Jacques MAURICE, Maire

Personnalités qualifiées

M. Antoine BREHARD, Directeur Régional de la Caisse des Dépôts et Consignations

M. François FAVORY

M. Denis GRANDJEAN

Représentants du personnel de l'EPCC

Mme Nathalie DURAND-BRETON, responsable librairie boutique

M. Lionel VIARD, responsable de la programmation culturelle

Pouvoirs :

M. Daniel BOUCON, personnalité qualifiée a donné pouvoir à M. François FAVORY

M. Alain DAUBAS, Direction régionale EDF a donné un pouvoir non nominatif attribué à M. Denis GRANDJEAN

M. Stéphane FRATACCI, Préfet de Région a donné pouvoir à M. Bernard FALGA

Mme Annick JACQUEMET, Vice-Présidente du Conseil départemental du Doubs a donné pouvoir à Mme Christine BOUQUIN

M. Loïc NIEPCERON, Vice-Président de l'EPCC a donné pouvoir à Mme Sylvie MEYER

Absents excusés :

M. Gilles BEDER, Maire de Salins-les-Bains

Mme Zsuzsanna BERI, Cheffe du Service des Affaires Culturelles du Canton de Neuchâtel

M. Patrick BONTEMPS, Adjoint au Maire de la Ville de Besançon

M. Ludovic FAGAUT, Vice-Président

M. Claude JEANNEROT, Conseiller Départemental

M. Thierry MAIRE DU POSET, Conseiller Départemental

Rapporteur : Mme Christine BOUQUIN, Présidente de l'EPCC

EXPOSE

Marché traiteurs

Ce marché concerne la fourniture, la livraison et le service de repas correspondant aux besoins de la clientèle (écoles, séminaires et colloques, groupes de touristes...) de l'EPCC.

Le présent marché est un marché à bons de commande constitué de trois lots multi-attributaires :

- Lot 1 : Repas collectivités, sans mini, ni maxi
- Lot 2 : Repas séminaires, sans mini, ni maxi
- Lot 3 : Repas à thème et prestige, sans mini, ni maxi

Etablissement Public de Coopération Culturelle Saline Royale d'Arc et Senans

La nomenclature CPV attribue le code n°55520000-1 aux services de traiteur. En conséquence, ce type de service échappe aux dispositions de l'art.29 et ainsi les prestations en cause peuvent être acquises selon une procédure adaptée aux termes de l'article 30 du CMP.

Le présent marché a une durée d'un an, avec la possibilité d'être reconduit trois fois pour une année, soit un total potentiel de 4 ans.

Les candidats sont sélectionnés au regard de l'offre la plus avantageuse économiquement parmi celles répondant aux besoins de l'EPCC et appréciée au regard des critères suivants (qui sont communs à tous les lots) :

1. Logistique et organisation: 15 points
2. Disponibilité : 15 points
3. Prix : 35 points
4. Qualité : 35 points

L'ouverture des plis a eu lieu le mardi 17 mars 2015 en Commission d'Appel d'Offre en présence de Messieurs Loïc Niepceron et Jacques Breuil, respectivement membres titulaire et suppléant de la CAO (à voix délibérative), ainsi qu'en présence de plusieurs salariés (à voix consultative) : Isabelle Sallé et Nicolas Combes, co-directeurs par intérim de l'EPCC, Julie de Sloover, Directrice du pôle « Evénements d'Entreprises et Séjours », et son adjoint Marc Quaghebeur, ainsi que Delphine Faivre, adjointe de la Directrice du pôle Culture et Patrimoine.

Au vu du rapport d'analyse des offres et des décisions prises quant à la recevabilité des candidatures et au classement des offres, la Commission d'Appel d'Offres a décidé d'attribuer le marché aux fournisseurs suivants :

- Lot n°1 : Kaf des deux amants, et Foodies
- Lot n°2 : Kaf des deux amants, Thierry Garny, Chez Bach, et Courbet traiteur
- Lot n°3 : Kaf des deux amants, Thierry Garny, Chez Bach, et Courbet traiteur

Le marché sera passé selon les modalités définies dans le règlement de consultation. Les bons de commande seront émis en fonction des besoins de l'EPCC.

Marché de fourniture et livraison d'énergie électrique

Le marché d'énergie électrique est à présent ouvert à la concurrence (i.e. à partir du 1er janvier 2016, EDF n'a plus le monopole et la mise en concurrence est obligatoire).

Au vu de la technicité de ce domaine d'activité, et mesurant l'opportunité de confier à une centrale d'achat public reconnue la mise en concurrence des fournisseurs d'énergie électrique, il est proposé au Conseil d'Administration de passer par l'UGAP pour identifier pour le compte de l'EPCC le nouveau fournisseur avec lequel il pourra contractualiser. Il est à noter que le Département du Doubs a fait le même choix.

Marché « Réalisation de film »

Consultation en cours.

Il est proposé au Conseil d'Administration de valider le passage des marchés supérieures à 50.000 € tels que présentés aux administrateurs.

Vote à main levée

Membres : 15

Pour : 15

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

APRES AVOIR VOTE

VALIDE à l'unanimité le passage des marchés supérieurs à 50 000 euros tels que présentés aux administrateurs.

Préfecture de la Région Franche Comté
Préfecture du Doubs
Contrôle de légalité

Reçu le 16 JUIL. 2015

La Présidente

Christine BOUQUIN

EPCC Saline royale d'Arc-et-Senans
Certifié exécutoire par le Président du
Conseil d'Administration
Compte tenu de la réception en Préfecture le : 16.07.15
Et de la publication le : 16.07.15